

DE ROUBAIX-TOURCOING

LA VIE CHÈRE

Le mouvement des prix

Dans le dernier article que nous avons consacré il y a deux mois au mouvement des prix de gros, nous estimions que ces prix étaient en train de baisser et s'élevaient dans la mesure même où se produirait la reprise générale des affaires.

L'indice de la statistique générale de la France pour ce qui concerne seulement les matières premières industrielles (la base 100 représentant la moyenne de 1901 à 1910) est pour novembre, dernier mois connu, de 333, alors qu'il était en octobre de 330,1.

Les chiffres donnés pour la France nous montrent nettement qu'il n'y avait aucune raison valable en ce moment pour diminuer depuis le mois de mai (536), et qu'on ne pouvait en tous cas pas se baser pour le faire, sur une prétendue diminution du coût de la vie.

Mais nous sommes bien assurés qu'ils ne consentiront en aucune manière à un examen de leurs comptes par les représentants des syndicats ouvriers. Nous sommes bien assurés que le haut personnel des mines est tranquille au sujet de ses appointements aussi bien que les membres des conseils d'administration au sujet de leurs jetons de présence et honoraires.

Les charbons anglais n'ont pas baissé en décembre d'ailleurs, comme on le pensait. Le Cardiff, gros à vapeur, amirauté 2e qualité, était, en septembre et en octobre, à 29 shillings la tonne de 1.016 kilos. Il était à 25 sh. 9 en novembre et à 25 sh. en décembre. Il faut dire que ce même charbon était à 35 sh. en avril dernier, et à 113 sh. en avril 1920.

Le prix de la fonte s'est un peu relevé. Ramené en septembre à 157 fr. la tonne, il est remonté à 222 en décembre, bien que le prix de base pour le coke métallurgique allemand ait été ramené de 65 à 63 francs la tonne. Une baisse nouvelle est cependant probable par suite de deux faits qui sont en premier lieu l'abaissement des tarifs de transport par chemins de fer des fontes et minerais, en second lieu, l'application au début de janvier d'un nouveau système de péage des prix des coques métallurgiques.

Autres métaux. Légère baisse sur les prix du mois de novembre, pour le cuivre, l'étain, le plomb et le zinc (159 francs). Cuirs et peaux. — Restent sans changement. Les boucs moyens sont fin décembre à 178 fr. au lieu de 177. Les veaux à 278 au lieu de 290.

Coton, laine, soie. — Le coton continu à baisser. Il passe de 24 fr. les 50 kilos fin novembre à 20 fr. fin décembre et 25 au milieu de janvier. La laine et la soie sont stationnaires.

Galé, sucre. — Le café reste à 276 fr. fin décembre, au lieu de 273 fr. fin novembre. Le sucre seul baisse. Il était à 168 fr. fin novembre, il est à 148 fr. au milieu de janvier. Mais rien n'indique que cette baisse doit se maintenir longtemps.

Balance commerciale. — Nos exportations ont cessé, depuis octobre, de dépasser nos importations. En trois mois ce sont ces dernières qui ont dépassé nos exportations d'un milliard et demi et il ne faut pas se laisser tromper par les chiffres de nos achats considérables de matières premières effectués par notre industrie en vue d'une reprise des affaires. Les stocks anciens étaient épuisés un peu partout.

La fin lamentable de "la princesse de Chine"

On l'a trouvée l'autre matin morte de misère sur son grabat

Paris, 20 janvier. — « La princesse de Chine » n'est plus. Nul ne la reverra toute menue dans ses haillons, sur les marches de Saint-Eustache, tendant la main aux passants.

On l'a trouvée l'autre matin, recroquevillée sur son grabat, puant le mauvais alcool. Et on l'a enterrée sans l'avoir identifiée.

Selon une version de la police, la morte avait été jadis une favorite de la haute société romaine. En l'absence de son mari, le comte X..., elle avait quitté l'hôtel du bois de Boulogne où les deux époux venaient de s'installer pour faire, en compagnie d'un jeune chénapan, une sorte de tournée des grands-ducs.

Un moment de rentrer, le matip, elle apprit que son mari, revenu à l'improviste, l'attendait. La jeune femme n'eut pas le courage d'affronter cette épreuve. Elle alla rôder du côté des Halles, et elle viciolla parmi les débris.

Quand ses nouveaux amis lui demandèrent où elle était venue, elle répondit, doucement : « De loin... de très loin... de Chine ». De là son titre !

Bien mal acquis ne profite jamais

UN VOLEUR PERDIT AU JEU DES DIAMANTS QU'IL VOLA

Paris, 20 janvier. — Un bracelet et deux diamants, d'une valeur de 12.000 francs, étaient volés le 22 août chez un bijoutier de la rue Daunou.

Le voleur, Paul-Octave Chailly, fut arrêté en septembre, à Dijon. Au cours de l'enquête, qui fut confiée à M. Leroy, juge d'instruction, Chailly reconnut avoir commis le vol. Il avait vendu le bracelet 3.200 francs à un bijoutier parisien, M. Steinmann, 5 boulevard Poissonnière. Celui-ci revendit le joyau 6.500 francs à Mme Bondy, fleuriste, rue Saint-Apolline.

Mme Bondy ne tarda pas à s'apercevoir que les diamants primitifs avaient été changés et que ceux qui ornaient actuellement le bracelet étaient loin d'avoir la valeur pour laquelle elle les avait achetés.

Le bracelet à été saisi et M. Steinmann arrêté et inculpé de recel. Il a choisi pour défenseur M. Jean Baux.

Chailly, qui est défendu par M. Gabeur, est un repris de justice amnistié. Depuis son arrestation, de nombreuses plaintes affluèrent contre lui, de différents parquets, notamment de Nevers et d'Amiens.

L'Américaine empoisonnée est morte à l'hôpital

ELLE S'EST SUICIDÉE

Paris, 20 janvier. — Mme Laura Andrey Crayghton-Ryon, qui avait été empoisonnée, mercredi dernier, 11 janvier, dans les circonstances que l'on sait, est morte à l'hôpital américain de Neuilly.

Les dernières dépositions recueillies par le juge d'instruction sur cette affaire, semblent devoir mettre hors de cause le mari de la victime et il faudrait conclure à un suicide par le sublimé corrosif.

LES IMPOTS EN 1922

Principales dispositions de la nouvelle loi

La loi promulguée la semaine dernière et portant fixation du budget général de l'exercice 1922, présente plusieurs dispositions utiles à retenir.

Nous dispensant de tout commentaire, qu'il serait facile de multiplier, nous voulons simplement exposer le texte législatif et mettre les contribuables en face de leurs obligations fiscales, afin de leur éviter des surprises coûteuses.

Envisageant le côté pratique, disons d'abord que les contributions directes, les taxes assimilées, l'impôt général sur le revenu, les impôts cédulaires sont exigibles mensuellement à partir du premier jour du mois qui suit la publication du rôle et en un tant de fractions égales qui varient de mois à mois depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année.

Les poids et mesures

A partir du 1er janvier 1922, la taxe annuelle des poids et mesures est due en raison des appareils, instruments de pesage et de mesurage que les assujettis ont en leur possession. Elle est perçue en prenant pour base les recensements précédents et en tenant compte des déclarations d'ouverture et de fermeture d'établissements faites au bureau du vérificateur.

Les marchands ambulants, déballeurs, colporteurs et en général, toute personne qui habituellement ne vend au poids ou à la mesure dans les foires, fêtes, marchés ou places publiques, a le droit de quitter la taxe préalablement à la vérification de leur matériel.

Taxe sur les billards

Tout détenteur d'un billard public ou privé doit en faire la déclaration à la recette bursale des Contributions Indirectes dans les trente jours suivant l'entrée en possession. Toute déclaration de billard ayant déjà été effectuée à la Mairie, dispensent de cette formalité.

Le chiffre d'affaires

Toute personne se livrant, ailleurs qu'en boutique ou magasin, à des ventes de marchandises quelconques, est tenue, à toute réquisition de magistrats ou fonctionnaires qualifiés, de justifier qu'elle est inscrite au registre du commerce. Ce droit de réquisition est exercé par les maires, les juges de paix, les agents de police municipale ou judiciaire, des administrations financières ou du service de la répression des fraudes.

Le produit de la perception, en 1922, du chiffre d'affaires n'aura pas excédé, l'année précédente, 120.000 francs, à l'exception de la vente de marchandises, denrées, fournitures à emporter ou consommé sur place. Le paiement de la taxe s'effectuera par quart, tous les trois mois.

Dancings et skatings

Un drame au revolver

Hier soir, M. Eugène Moreau, demeurant 42, rue des Roisiers, à Nanterre, a tiré plusieurs coups de revolver contre le porteur du domicile de Mme Gauthier, rue de Valenciennes, même localité.

Un navire vagabond

Toulon, 20 janvier. — Le vieux cuirassé « Marcou », désarmé et vendu pour être démolie, devait être remorqué de Bizerte à Toulon. Le départ a eu lieu hier matin, mais le voyage a été interrompu dans les parages du cap Zebib, où le remorqueur s'est échoué. Les amarres se sont brisées et le vieux cuirassé est parti à la dérive dans la direction de l'Est.

Ginq maisons se sont écroulées à Valenciennes

Elles sont tombées dans la rivière sans causer d'accident de personne

Vendredi, vers 7 heures 30 du matin, des dépendances des immeubles occupés, à Valenciennes, rue de Mons, 11, par M. Fortier, chef d'atelier à l'imprimerie Delbault, Mustelier et Cacheux, 13, par Milles Bontemps et Bizet, 12, par M. Rimbaud et 10, par Mme Poillet, se sont écroulées dans la rivière Sainte-Catherine.

Ces accidents ont été provoqués par l'écroulement de sa base, sur 15 mètres de longueur, d'un mur de 5 m. 50 de hauteur, épais de 0 m. 60, bâti en briques et en grès, vieille maçonnerie desséchée.

Ces accidents ont été provoqués par l'écroulement de sa base, sur 15 mètres de longueur, d'un mur de 5 m. 50 de hauteur, épais de 0 m. 60, bâti en briques et en grès, vieille maçonnerie desséchée.

Le cas Trepont

Paris, 20 janvier. — On n'a pas oublié l'énergie avec laquelle M. Trepont, préfet du Nord, résista aux exigences des Allemands qui occupaient Lille et son territoire étendu dans des circonstances et qui faillit lui coûter la vie.

Le Conseil d'Etat a décidé, en effet : Qu'en présentant la décision de mise en congé comme prise sur la demande de l'intéressé, le Ministre de l'Intérieur a fondé sur un fait matériellement inexact et qui a donné une base juridique inexistante.

Les pertes de loyers

Les propriétaires d'immeubles ayant droit à une indemnité pour perte de loyers dans les conditions prévues par l'article 29 de la loi du 9 mars 1918, peuvent exiger que le montant des impositions et des taxes municipales, recouvrées par les percepteurs, restant dues, au mode d'envoi, à la nature et au montant des honoraires, à la date, au lieu et au mode de paiement, sont admis au tarif de 0 fr. 15 jusqu'au poids de 20 grammes.

Pour être heureux, tuez-le !

Nous avons dit que sur l'ordre du Parquet de Nézac, on vient d'arrêter M. Soucarré, beau-père de M. Delias, propriétaire aux Etréaux, et deux de ses complices, M. Laverny, maçon à Nézac et Mme Camin, de Nogaro.

Un enfant tomba sur la voie mais l'express n'arrêta pas

Hier, à midi 04, alors que l'express Paris-Lille qui arrive à Arras à 12 h. 09 dépassait la gare de Boisieux, un enfant, resté sur la voie, fut écrasé par le train.

Une ville incendiée

Manille, 20 janvier. — Le plus grand incendie dans l'histoire de l'occupation américaine, des Philippines, a éclaté hier à Manille, détruisant dans un instant 12.000 personnes sans abri et causant des dégâts évalués à environ 1.000.000 de pesos.

Un drame de la misère

M. Barberon, carrier, demeurant à Bois-Herpin près d'Etampes, devenu impotent, se trouvait dans une situation désastreuse, après avoir été plusieurs fois hospitalisé.

Les trois millions volés ont été retrouvés cachés

Casablanca, 20 janvier. — Le chef de la sûreté, M. Giudicelli, a opéré huit arrestations qui ont amené la découverte des trois millions dérobés dans la caisse du payeur de Louedem. Les billets de banque ont été retrouvés dans des bidons à pédales enfouies dans des ruines situées à proximité du camp militaire.

Elle lui résistait il l'a assassinée !

Un Belge a égorgé, à Tourcoing, la jeune fille de sa vieille amie

Un crime horrible a été commis hier soir à Tourcoing. Exaspéré par le refus de la fille de sa maîtresse, qu'il poursuivait de ses assiduités, un Belge a furieusement égorgé l'enfant sous les yeux de sa mère.

Les trois acteurs du drame affreux

Au numéro 83 de la rue de l'Amiral Courbet, à Tourcoing, à l'estaminet dit, le grand logement, vivait, avec son amant et sa fille, la veuve Machaud, née Willemes Marie, âgée de 50 ans et demi.

Le cas Trepont

Paris, 20 janvier. — On n'a pas oublié l'énergie avec laquelle M. Trepont, préfet du Nord, résista aux exigences des Allemands qui occupaient Lille et son territoire étendu dans des circonstances et qui faillit lui coûter la vie.

Repoussé par l'enfant il voulait se venger

L'harmonie ne régna pas dans la famille. Constamment des scènes violentes éclataient au sujet de sa jeune fille que le Belge poursuivait visiblement de ses assiduités. Maria Machaud repoussait énergiquement toutes ses avances, elle était attirée ainsi la main de Pupe qui ne songeait qu'à se venger.

Egorgée devant sa mère

Hier soir, vendredi, vers 7 heures, la veuve Machaud était sortie de sa maison pour se rendre à la rencontre de sa fille. Elle la retrouva à 100 mètres de l'estaminet du « grand logement » en face du N. 29. A ce moment survint le belge qui se préparait à rentrer chez lui. Apercevant les deux femmes, il alla droit vers elles.

Le meurtrier en fuite

Cependant, au lamentations de la mère, qui avait assisté impuissante à ce terrible drame, des passants étaient accourus et un rassemblement ne tarda pas à se former. Mais le meurtrier déjà, s'était éclipsé et il était impossible de retrouver sa trace.

Morte !

La police parvint rapidement sur les lieux du crime. La victime baignait dans son sang, râlait. Une voiture fut réquisitionnée et le corps y fut déposé, pour être dirigé vers la maison de M. le docteur Delgrange. Mais en cours de route la pauvre fille expira et le docteur ne put que constater le décès.

Arrêté !

Pendant ce temps, la police se mettait à la recherche de l'assassin. M. Lenfant, commissaire central prévint le Parquet de Lille ainsi que les polices de Roubaix et des communes voisines dans les environs.

Les aveux

L'un des agents lui demanda à brûle-pourpoint : « Est-ce toi qui as fait le coup de Tourcoing ? » Ainsi surpris, le misérable ne sut se ressaisir et, en balbutiant, il avoua son crime. Il était à ce moment 8 heures 45, deux heures ne s'étaient pas écoulées depuis le crime.

Des chômeurs sans logis en ont pris un de force

Dublin, 20 janvier. — A l'issue d'une réunion de sans-travail, tenue dans une salle de concert de la ville, environ 120 chômeurs involontaires ont refusé de quitter la salle avant que le lord-maire leur ait assuré un gîte ailleurs.